

BLA BLA



Parution du 15 mars 2021

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue à la salle du Conseil municipal., le lundi 1 février 2021 à compter de 19h.

A laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme Christine Marchand, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Claude Caron, conseiller
M. Jonatan Roux, conseiller
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi, sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Est également présente :

Mme Thérèse Lemay, directrice générale laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1 février 2021 par voix de huis clos et de téléconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR FÉVRIER 2021

- 1. Ouverture de la séance ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
 - 2.1 Décès de la doyenne de Saints-Martyrs-Canadiens ;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021 (Correction montant Roulibus 797.05\$ et croix rouge 170.00\$) ;**
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;**
- 5. Adoption des comptes à payer ;**
- 6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre ;**

7. **Rapport des comités :**
 - 7.1 Paiement du renouvellement CAMF 79.00\$ + taxes
 - 7.2 Dossier Gilles Gosselin
 - 7.3 Suivi dossier Dupuis
8. **Administration ;**
 - 8.1 Rapport des étudiantes en droit (Cain/Lamarre).
 - 8.2 Renouvellement Team Viewer
 - 8.3 Mandat donner à Me Reynolds pour effectuer la mise à jour du règlement 204 POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT AU LAC NICOLET
 - 8.4 Avis motion de la mise à jour du règlement 204
9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Parole à l'inspecteur ;
 - 9.2 Formation de l'inspecteur municipal et d'un accompagnateur en Beauce ;
10. **Sécurité publique ;**
11. **Voirie ;**
12. **Urbanisme et environnement ;**
13. **Loisirs et culture :**
 - 13.1 Nomination des représentants officiels 2021 pour la bibliothèque ;
14. **Affaires diverses :**
15. **Liste de la correspondance :**
 - 15.1 VARIA
16. **Période de questions ;**
17. **Levée de la séance.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DÉCÈS DE LA DOYENNE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Monsieur maire donne la parole à madame Christine Marchand, responsable de la R.Q.F qui présente le message suivant ;

Le 17 janvier dernier la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a perdu sa doyenne Madame Rose-Armande Shank, aussi appelée Rosy pour les intimes : elle est toujours demeurée dans notre communauté. Nous avons en quelque sorte perdu quelques pages de notre histoire.

Ces pages resteront gravés dans la mémoire de ses proches et des gens qui l'ont côtoyé durant sa longue vie. Rappelons que Madame Shank était la mère de notre Directrice générale et la grand-mère de notre secrétaire. En mon nom personnel et en celui de chacun des membres du conseil municipal, j'adresse les plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Madame Thérèse Lemay demande s'il y a objection à ce que le don pour ce décès soit divisé en deux soit 50.00\$ pour le CLSC et 50.004 pour l'hôpital Hôtel Dieu de Victoriaville. Les membres du conseil sont d'accord avec cette demande.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 Janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT que deux modifications sont apportées au procès-verbal du 11 janvier soit quant au coût de Rolibus dont le montant est de 797.05\$ et l'autre quant à la cotisation de la croix rouge au montant de 170.00\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3266.12\$
Salaire DG :	1 573.38\$
DAS mensuel :	5 641.58\$

Bell Mobilité 54.00\$
Hydro Québec 2 486.35\$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **93 756.97 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste suivante des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 598.24
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 043.34
3	Visa Desjardins (divers achats)	1 582.50
4	Eurofins Environex (février)	93.13
5	Gesterra (décembre)	1 285.27
6	FQM (formation)	231.10
7	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #1)	28 956.00
8	ADMQ (cotisation annuelle)	1 866.52
9	COMBEQ (adhésion annuelle)	436.91
10	FQM (contribution annuelle)	1 142.72
11	PG Solutions (contrat annuel)	6 159.21
12	CRSBP (cotisation annuelle) / biblio	2 783.02
13	Roulibus (contribution annuelle)	797.05
14	SPAA (adhésion annuelle)	561.80
15	SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution annuelle)	308.00
16	Québec Municipal (adhésion annuelle)	170.82
17	Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable (aide financière)	150.00
18	Copernic (adhésion annuelle)	50.00
19	Croix-Rouge (contribution annuelle)	170.00
20	André Henri, maire	935.00
21	Michel Prince, conseiller	388.52
22	Christine Marchand, conseillère	388.52
23	Laurent Garneau, conseiller	388.52

24	Claude Caron, conseiller	388.52
25	Jonatan Roux, conseiller	388.52
26	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
27	Bell Mobilité inc. (janvier)	54.00
28	Buropro (janvier)	102.71
29	Cain Lamarre SENCRL (janvier)	606.83
30	La Capitale (février)	981.39
31	Entretien Général Lemay (janvier)	2 650.17
32	Excavation Marquis Tardif inc. (janvier)	20 507.71
33	Eurofins Environex (janvier)	257.54
34	Gesterra (janvier)	4 553.18
35	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	313.12
36	Hydro-Québec (salle municipale)	697.86
37	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	167.03
38	Hydro-Québec (quai)	43.66
39	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	873.05
40	Hydro-Québec (éclairage public / décembre)	257.45
41	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.10
42	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.10
43	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (demande accès info)	91.98
44	Les Services EXP inc. (ingénieur)	258.69
45	Total du salaire de la D.G. :	1 573.38
46	Total des salaires & déplacements :	4 073.27

TOTAL : **93 756.97 \$**

DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :

PAIEMENT DU RENOUELEMENT DU CAMF 79.00\$ + TAXES

Sur proposition il est unanimement adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté que le paiement soit autorisé pour le renouvellement au Carrefour Action Municipal Famille, au coût de 79.00\$ plus taxes.

DOSSIER DU QUAI MUNICIPAL

M. Gilles Gosselin fait un court rapport verbal du dossier concerné, de la station de lavage à bateaux et de la barrière situé au quai municipal. L'association des résidents du Lac Nicolet devrait déposer à la séance de mars plus d'information sur ce sujet.

DOSSIER DUPUIS : ANNEXION

M. Claude Caron fait mention qu'une nouvelle étape a été franchie lorsque l'ensemble des citoyens intéressés a fait parvenir les formulaires légaux dans lesquels ils renonçaient à la tenue d'un référendum sur le sujet de l'annexion. La municipalité passe donc à l'étape suivante qui consiste à rédiger et de faire parvenir l'ensemble des documents au Ministères des Affaires Municipales pour que ce dernier prenne une décision à l'égard de ce sujet.

ADMINISTRATION ;

RAPPORT DES ÉTUDIANTES EN DROIT (CAIN/LAMARRE).

M. Claude Caron conseiller fait mention que lorsque Me Reynolds nous avait offert le service de trois (3) étudiantes pour nous assister dans un travail de nature municipal ; il leurs avait été demandé de rédiger un projet de règlement modifiant le règlement numéro 204 Relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau et des espaces de stationnement au Lac Nicolet.

Cette demande a été réitéré lors d'une rencontre avec les étudiantes.

Comme le document ne représentait pas le travail requis, M. Claude Caron a communiqué avec Me Reynolds qui lui a expliqué que premièrement comme elles n'étaient pas avocates elles ne pouvaient pas donner une opinion légale et deuxièmement qu'elles ne pouvaient rédiger un tel projet de règlement ; alors elles ont produit un document qui nous donne des pistes de solutions.

Cette analyse est un bon travail et sera utile pour orienter notre démarche de modification du règlement existant.

RENOUVELLEMENT DE TEAM VIEWER

Après vérification avec d'autres DG, la ville de Victoriaville offre gratuitement un lien V.P.N ou le logiciel Fort clients, gratuitement aux municipalités de la MRC d'Arthabaska.

Plus d'informations sont à venir pour la même utilisation par l'inspecteur municipal.

MANDAT DONNER À ME REYNOLDS POUR EFFECTUER LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT 204 INTITULÉ : POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT AU LAC NICOLET

Monsieur Claude Caron fait mention que pour donner suite au rapport des étudiantes il est important que ce dossier progresse pour le bien de l'environnement et la protection des lacs. Cela accompagne les démarches entreprises pour l'installation d'une station de lavage à bateaux, d'une barrière et de la pose de caméras.

La municipalité suite aux démarches de M. Claude Caron avec Me Reynold mandate ce dernier pour préparer la modification du règlement # 204 intitulé **POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT AU LAC NICOLET** le tout dans un délais de deux semaines à compté de la réception des informations utiles, pour un coût s'établissant entre 1000.00\$ et 1500.00\$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat soit accordé a Me Reynolds pour un montant de maximum de 1500. \$ plus taxes

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT 204

Un avis de motion est donné par Monsieur Claude Caron conseiller en vue de l'adoption d'un règlement relatif à la mise à jour du règlement # 204.

AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

PAROLE À L'INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu cet après-midi.

FORMATION DE L'INSPECTER MUNICIPAL ET D'UN ACCOMPAGNATEUR À ST-GEORGES DE BEAUCE.

Attendu que cette formation servira à effectuer le nettoyage des soufflantes du réseau sanitaire et de ses conduites ;

Attendu que monsieur Ramsay inspecteur municipal sera accompagné d'une autre personne pour cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que monsieur l'inspecteur et un accompagnateur soient autorisés à assister à cette formation donnée à St-Georges de Beauce,

Que les frais de repas et de déplacement ainsi que les salaires soient à la charge de la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

VOIRIE ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

LOISIRS ET CULTURE ;

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2021 POUR LA BIBLIOTHÈQUE

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le Maire n'ayant pas voté :

Que les membres du Conseil municipal renouvellent les mandats de M. Gilles Gosselin comme répondant et de Mme Juliette St-Amand comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale des Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2021.

18. Affaires diverses ;

19. Liste de la correspondance ;

- MRC Athabaska première politique jeunesse
- Rapport de la table régionale de personnes âgées
- Remerciement de la fondation Marie-Pagé
- Offre de service de béton EP
- Ruban de la persévérance scolaire
- Demande de résolution pour les cerfs de virginie

VARIA

20. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Aucune question n'a été soumise.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Gilles Gosselin

AVIS PUBLIC

PUISQUE NOUS DEVONS TOUJOURS DEMEURER PRUDENT
MÊME EN ZONE ORANGE.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT
TENUS À HUIS CLOS JUSQU'À PROCHAINE ORDRE
DU GOUVERNEMENT.

POUR REJOINDRE LA DG EN TOUT TEMPS

CELLULAIRE : 819-350-5060

**IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER TOUTES
LES RÈGLES DE DISTANCIATIONS ET DES
EXIGEANCES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
POUR AVOIR ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL.**

MESSAGE DE LA POSTIÈRE

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE LES
PERSONNES DOIVENT ATTENDRE
ABSOLUMENT QUE LA POSTIÈRE
EST TERMINÉ DE DISTRIBUER LE
COURRIER ET QITTER LES LIEUX
AVANT QUE LES CITOYENS
PUISSENT ENTRER A L'INTÉRIEUR
DE L'ABRI POSTAL.

**MERCI DE VOTRE
COLLABORATION.**





Programme de vidange des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska

Consignes hivernales



1. **Dégager les couvercles** en excavant d'au moins 10 cm (4") la neige et la terre.
2. **Identifier l'emplacement** des couvercles.
3. **Ouvrir légèrement les couvercles** et déposer un petit bâton pour éviter que les couvercles ne gèlent en place.
4. **Préparer un chemin d'accès** pour l'opérateur.

FOSESARTHABASKA.CA

Collectes hivernales

Si la distance n'est pas respectée, le fournisseur de services ne sera pas tenu responsable pour les balises arrachées ou abîmées. Selon son bon jugement, l'opérateur pourrait ne pas collecter votre bac s'il est trop près d'un obstacle.

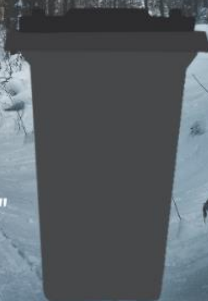
Merci de votre collaboration !



60 cm - 24 "



60 cm - 24 "





LA FRAUDE EN 3D



Personne n'est à l'abri d'une escroquerie,
peu importe son âge, son niveau de scolarité
ou son lieu de résidence.

La plupart des fraudes peuvent être évitées.
Pour cela, il faut savoir les reconnaître et être
vigilant en se protégeant efficacement.



ÉPICERIE DU COIN

TÉL :

819-464-2899

**Ouverture de l'épicerie du coin du
mardi au dimanche mois de janvier,
février, mars 2021.**

**Retour des déjeuners à partir de samedi 6 mars
la réservation obligatoire.**

**Les souper au méchoui sont de retour à chaque
1^{er} samedi du mois.**

La réservation est obligatoire.

La Cantine ouverte du jeudi au dimanche.

**Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable**

*Parles-en...
Ta VIE est importante !*

Vous pensez au suicide ?
Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?
Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous !

Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE	MRC D'ARTHABASKA	PARTOUT AU QUÉBEC
819 362-8581	819 751-2205	1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

 www.cpsae.ca

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6

MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS- MARTYRS-CANADIENS

Plusieurs ont reçu dernièrement soit un petit compte ou un crédit de taxes provenant du renouveau cadastral, prenez note que le tout sera ajusté lors de l'envoi de votre prochain compte de taxes 2021.

Les comptes de taxes 2021 vous seront postés à la fin du mois de mars.

AVIS PUBLIQUE

Prenez note que vous pouvez toujours transmettre vos questions pour la séance du conseil municipal par courriel à l'adresse suivante :

therese.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca

La prochaine séance aura lieu le 12 avril 2021 à 19h elle sera tenue à huis clos, les réponses à vos questions seront répondues directement ou par courrier s'il est impossible d'y répondre à la séance.

Les questions doivent être reçues le vendredi précédant la séance du conseil.

Merci.

SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. Roland Bernard



Il laisse dans le deuil sa bien-aimée conjointe Edmée De Luca, sa belle-sœur Simone, ses enfants Pierre (Julie), Yveline (Patrick), Annick (Michel) et Isabelle; ses petits-enfants Marie-Michèle (Anthony), Jean-Michel, Olivier et Sophie.

De la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens

MESSAGE DE LA SQ

LA FRAUDE AMOUREUSE

ROMPRE AVEC LA FRAUDE

Vous êtes inquiet pour un proche ? Vous pensez qu'il pourrait être manipulé par un fraudeur ? Il existe des ressources.



VOUS CONNAISSEZ UNE VICTIME D'UNE FRAUDE AMOUREUSE ?



QUESTIONNEZ-LA

*Qu'est-ce qui lui plaît dans la relation ?
A-t-elle des inquiétudes ?*



OFFREZ-LUI DE L'ACCOMPAGNER DANS SES DÉMARCHES

Dirigez-la vers des ressources d'aide, vers un établissement bancaire, etc. Suggérez-lui judicieusement de faire appel aux services de police.



SOYEZ À L'ÉCOUTE ET ÉVITEZ DE LA CONFRONTER

Rappelez-vous que la victime est manipulée. Le jugement peut heurter la personne qui ne sera alors plus réceptive à accepter de l'aide.

Reconnaître le problème et passer à l'action prend un certain temps.

Gardez la porte ouverte.

QU'EST-CE QUE LA FRAUDE AMOUREUSE ?

L'arnaque commence lorsque le fraudeur crée de faux profils sur des sites de réseautage social ou de rencontres en ligne. Il vous démontre un intérêt à développer une relation « sérieuse ». Il peut prétendre être Québécois, mais en voyage à l'étranger, ou être consultant à l'étranger.

Il joue avec vos sentiments en annulant des rendez-vous en personne sous divers prétextes: visa non obtenu, maladie ou perte d'emploi. Ensuite, il essaie de vous soutirer de l'argent par virement, divulgation de code de cartes prépayées, envoi d'un chèque par la poste, etc.

Très habile, s'il vous déçoit, il fera tout pour regagner votre confiance et vous soutirer à nouveau de l'argent.

QUI N'AIME PAS ÊTRE EN AMOUR ?

MA RELATION EST-ELLE SÉCURITAIRE ?



FRÉQUENTEZ-VOUS UN PARTENAIRE VIRTUEL ?

Est-ce que ce partenaire
dit être en voyage ou
résider à l'étranger ?



Avez-vous rencontré un
partenaire via un site
de rencontres ou les
médias sociaux ?



Avez-vous déjà rencontré
votre partenaire en
personne ?



Ce partenaire vous a-t-il
déjà demandé de lui
envoyer de l'argent ?



Avez-vous vécu une **situation**
difficile dans les dernières années ?

Vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs de ces questions ?
Votre relation peut être à **RISQUE**.

VOUS N'ÊTES PAS SEUL-E

*« La fraude amoureuse occupe le premier rang des pertes
financières reliées aux arnaques chez les aînés »*

- Source : Centre antifraude du Canada, 2019

QU'EST-CE QUE LA FRAUDE AMOUREUSE ?

L'arnaque commence lorsque le fraudeur crée de faux profils sur des sites de réseautage social ou de rencontres en ligne. Il vous démontre un intérêt à développer une relation « sérieuse ». Il peut prétendre être Québécois, mais en voyage à l'étranger, ou être consultant à l'étranger.

Il joue avec vos sentiments en annulant des rendez-vous en personne sous divers prétextes: visa non obtenu, maladie ou perte d'emploi. Ensuite, il essaie de vous soutirer de l'argent par virement, divulgation de code de cartes prépayées, envoi d'un chèque par la poste, etc.

Très habile, s'il vous déçoit, il fera tout pour regagner votre confiance et vous soutirer à nouveau de l'argent.

PETIT JEU POUR TOUS

Mots cachés - Printemps

A	P	A	P	I	L	L	O	N	R	E	C	B
P	A	R	F	H	A	R	B	R	E	K	H	P
R	L	P	L	A	N	T	E	G	A	N	E	A
I	E	R	R	E	D	N	I	M	A	I	N	R
N	R	O	I	S	E	A	U	E	R	F	I	A
T	R	E	V	E	E	R	O	F	I	L	L	P
E	E	M	A	R	S	E	R	L	L	I	L	L
M	J	S	O	L	E	I	L	E	E	R	E	U
P	U	S	Y	A	F	N	A	U	R	V	W	I
S	I	E	A	U	I	T	U	R	L	A	P	E
E	N	E	T	T	E	L	C	Y	C	I	B	P

parapluie	oiseau	mars
eau	plante	avril
papillon	bicyclette	soleil
chenille	arbre	mai
fleur	printemps	juin

Jeu : les 7 erreurs

Joyeuses Pâques !!!



<http://www.teteambriceler.com>

Joyeuses Pâques !!



<http://www.teteambriceler.com>

Ouvre bien l'oeil et trouve les 7 erreurs
qui se sont glissées dans le second dessin

PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1
819-344-5589



DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM